

● (2220)

C'est le gouvernement qui a décidé de réduire le nombre des trains circulant au Canada. La CCT a tenu une audience dans ma circonscription. On a conclu que c'était une farce; en effet, étant donné le bref intervalle entre le moment où les mémoires ont été présentés et la décision de la Commission, celle-ci n'a pas eu le temps d'examiner tous les points de vue.

Cela ne s'applique pas uniquement à la région de Dauphin. Mon collègue de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a connu les mêmes difficultés. Mon collègue de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a dit que des résidents de Transcona lui avaient parlé des difficultés, imputables au budget du 12 novembre, qu'éprouvent ceux qui ont été obligés de prendre leur retraite et de toucher une pension anticipée par suite des réductions dans les services.

Ces deux dernières semaines, des agriculteurs voulant prendre une retraite anticipée sont venus me trouver. Ils se heurtent au même problème, car ils ne peuvent pas placer leur argent dans un REÉR ou dans d'autres rentes. Je signale que les gains qu'ils réalisent sont différents de ceux des personnes ayant des revenus ou des salaires élevés. C'est de l'argent qu'ils ont économisé toute leur vie.

Ceux à qui j'ai parlé m'ont dit qu'ils voulaient placer cet argent dans un fonds de retraite. Ils ne veulent pas vivre de prestations de bien-être ou devenir des assistés sociaux. Ils préfèrent pourvoir eux-mêmes à leurs besoins.

Le budget du 12 novembre pénalise également les chefs de petites entreprises qui sont obligés de vendre pour cause de maladie ou qui voudraient prendre une retraite anticipée. Le gouvernement parle de justice à propos de son budget. Je lui suggère à ce propos de décider de ne pas taxer les gains que ces personnes réalisent une fois dans leur vie.

Je voudrais savoir si le ministre des Transports (M. Pepin) a présenté des instances au ministre des Finances au sujet des employés du CN et de VIA. Le ministre des Transports a reconnu avoir reçu une lettre que je lui avais envoyée il y a quatre mois au sujet des employés de ces deux sociétés. Il n'a pris aucune mesure concrète; tout ce qu'il a fait, c'est admettre l'avoir reçue.

Si l'on a présenté au ministre des Finances des instances au nom de ces employés, je voudrais savoir quand, de quelle nature elles étaient et quelle suite le gouvernement compte donner à cette affaire. L'année tire à sa fin. Comme il faut prendre certaines décisions, je voudrais savoir ce qu'on a prévu à ce sujet. Le budget a été présenté tard cette année, soit le 12 novembre dernier. Sera-t-il possible de transférer une partie de ce revenu à l'année prochaine? Que compte faire le ministre

### *L'ajournement*

pour régler ce problème très grave qui se pose à beaucoup de mes électeurs ainsi qu'aux électeurs de mes collègues?

● (2225)

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je commencerai par signaler au député que le ministre des Transports (M. Pepin) est bel et bien intervenu à ce sujet auprès du ministre des Finances (M. MacEachen) et qu'il en a profité pour aborder les problèmes d'autres personnes qui se préoccupent des répercussions du budget, ou de ce qu'ils croient en être les répercussions, sur la question des allocations de retraite. Je sais que la question a déjà été soulevée par le député de Dauphin (M. Lewycky) et que le ministre d'État chargé des finances (M. Bussièrès) y a déjà répondu. Le député devrait comprendre que, même si certaines options n'existent plus en raison des propositions budgétaires, peu importe les rajustements que le ministre des Finances pourrait fort bien proposer dans un proche avenir, et il importe que tous les députés le saisissent, on a proposé, pour remplacer les dispositions relatives à l'étalement des revenus, une nouvelle formule de report, qui comporte des avantages précisément dans les situations dont semble s'inquiéter le député de Dauphin. Dans certains cas, il n'est plus permis de verser dans un REER son indemnité de licenciement ou son allocation de retraite—cela est vrai, ces cas étant ceux où la prestation de retraite est déjà acquise. Cependant, on a la faculté d'étaler sur les années ultérieures tout ce qui dépasse le revenu habituel des trois dernières années. Cela a pour effet net que, pour une allocation de retraite type, le revenu après impôt sera peut-être un peu inférieur, mais ce serait de l'ordre de \$50 par année sur une période de dix ans, soit une perte d'au plus 1 ou 2 p. 100. En même temps, la personne qui recourt à l'étalement sur les années ultérieures avec le nouveau régime a plus d'argent disponible dans l'année où elle la touche, parce qu'elle n'a pas à payer la totalité de son allocation de retraite au REER. En conséquence, l'intéressé peut gagner des gains supplémentaires là-dessus ce qui, dans la plupart des cas, fait que le mécanisme d'étalement sur les années ultérieures est au moins aussi avantageux que l'était la rente à versements invariables ou l'option du REER.

Je pense que le député devrait comprendre que le nouveau système d'étalement sur les années ultérieures mérite d'être soigneusement étudié et que ses avantages possibles ne sont pas encore complètement compris, semble-t-il.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).